

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi le 7 avril 2014 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. Éric Galipeau, conseiller
M. Denis Bonhomme, conseiller
M. Daniel Quenneville, conseiller
Mme Francine Jolivette, conseillère

M. Jim Smith, Directeur général et secrétaire-trésorier

Absences motivées :

M. Marcel St-Jacques, conseiller et maire substitut
M. Charles Rondeau, conseiller

Présence dans la salle : trois (3) personnes.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1404-077

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert après l'ajout des points suivants :

- 900-1 Salon du livre – rapport verbal par le conseiller Éric Galipeau
- 900-2 Formation de Pompier 1 – autorisation de paiement

Ordre du jour

0	OUVERTURE DE LA RENCONTRE
----------	----------------------------------

- | | |
|-----|--|
| 0.1 | Prière |
| 0.2 | Ouverture de la session |
| 0.3 | Adoption de l'ordre du jour |
| 0.4 | Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 3 mars 2014 |
| 0.5 | Suivi au procès-verbal |
| 0.6 | Période de questions |
-

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

COMITÉ D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DU JEUDI 27 MARS 2014 – COMPTE-RENDU ET RECOMMANDATIONS

- | | |
|-------|---|
| 100-1 | Mario Galipeau – employé municipal attitré aux services des travaux publics à titre d'opérateur – traitement de son statut d'emploi |
| 100-2 | Kevin Lévesque – employé municipal attitré aux services des travaux publics à titre d'opérateur – traitement de son statut d'emploi |
| 100-3 | M. Yannick St-Denis – employé municipal attitré aux services des travaux publics – poste saisonnier - rappel |
| 100-4 | Nomination au poste de coordonnateur en prévention |

100-5	Dossier de non-conformité aux dispositions du règlement 2009-272
100-6	Dossiers d'infraction à certaines dispositions du règlement de zonage et d'un règlement municipal

110 CONSEIL MUNICIPAL

110-1	Municipalité de Blue Sea- Droits annuels des licences radio d'industries Canada
110-2	RIAM- Quote part 2014- autorisation de paiement
110-3	Ville de Maniwaki- Entente intermunicipale sur les loisirs
110-4	Premier tech- Renouvellement de notre contrat d'entretien
110-5	Annette Brisson- Offre de services pour le balayage et le fauchage des chemins
110-6	Régie des alcools- Demande relative à un permis pour le restaurant de monsieur Jean Lafrance
110-7	Camp de jour intermunicipal – participation 2014
110-8	Confréries en fête- Demande d'appui
110-9	Maison de la culture VG- AGA 2014 et renouvellement de carte de membre
110-10	Modification de la résolution R1309-251 – nomination d'une rue (chemin Léonard)
110-11	Sécurité publique- Quote part
110-12	Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2014
110-13	Service de l'administration- Autorisation de dépenses
110-14	Festi-Neige- Bilan 2014
110-15	Programme « Échec au crime »
110-16	Normand Jolivette- Demande d'autorisation de lotissement et d'utilisation à d'autres fins que l'agriculture
110-17	Clinique médicale Haute-Gatineau- Demande de participation financière

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

130-1	Présentation des comptes dus au 31 mars 2014
130-2	Présentation des comptes payés au 31 mars 2014
130-3	Présentation des salaires payés par dépôt direct
130-4	Rapport du dg des dépenses engagées au 31 mars 2014
130-5	Caisse populaire – Relevé de compte au 31 mars 2014
130-6	État des activités financières- Suivi du budget 2014

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

200-1	Autorisation d'achat d'un appareil défibrillateur pour le service incendie
200-2	Service incendie- Autorisation de dépenses
200-3	Autorisation de paiement- Entraide service incendie Blue Sea
200-4	Projet de construction d'une nouvelle caserne incendie

300 TRANSPORT

300-1	François et Jean-Guy Lafontaine- Autorisation de paiement
-------	---

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

800-1	MRCVG- Avis public pour adoption du règlement 2014-261 Tarification des services rendus à des tiers
800-2	Caisse populaire de la Haute-Gatineau- Confirmation d'intention pour le projet du complexe sportif

- 800-3 Tourisme Outaouais- Brochure corporative
- 800-4 MRCVG- résolution d'appui à la MRC Vaudreuil- Soulanges
- 800-5 MRCVG- OJ du 18-03-2014
- 800-6 MRCVG- PV 18-02-2014
- 800-7 Projet Bell Mobilité à Messines- consultation publique
- 800-8 RIAM- rapport financier 2013
- 800-9 Office des producteurs de bois- Convocation aux assemblées générales annuelles
- 800-10 Invitation à rejoindre la famille des Fleurons du Québec

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC
--

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R1404-078

Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 3 mars 2014

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

COMITÉ D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DU JEUDI 27 MARS 2014- COMPTE-RENDU ET RECOMMANDATIONS

R1404-079

Mario Galipeau- employé municipal attitré au service des travaux publics à titre d'opérateur- traitement de son statut d'emploi

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mario Galipeau est employé à la municipalité de Messines depuis le 12 août 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'administration suite à la rencontre du 27 mars dernier de donner le statut d'employé permanent à monsieur Mario Galipeau au sein de l'équipe des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

D'accorder à l'employé, monsieur Mario Galipeau, le statut d'employé permanent au sein de l'équipe des travaux publics à titre d'opérateur et que le statut d'emploi sera celui applicable à l'article 2.1 (a) du contrat de travail présentement en vigueur pour les employés du service des travaux publics.

ADOPTÉE

R1404-080

Kevin Lévesque- employé municipal attitré au service des travaux publics à titre d'opérateur- traitement de son statut d'emploi

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution R1312-324, a autorisé l'embauche d'un employé supplémentaire pour les travaux publics et ce pour la période hivernale 2013-2014;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'administration générale du 27 mars 2014 de prolonger la période probatoire de Monsieur Kevin Lévesque pour la prochaine saison estivale soit jusqu'au 31 octobre 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général de la municipalité de Messines à :

- Prolonger la période d'essai de M. Kevin Lévesque auprès du service des travaux publics à titre d'opérateur à partir de ce jour et ce jusqu'au 31 octobre 2014;
- Que la rémunération et avantages sociaux applicables à M. Lévesque en contre partie pour services rendus seront établis selon les dispositions du contrat de travail 2013-2016 des employés municipaux présentement en vigueur;
- Que le statut d'emploi de M. Lévesque sera réévalué à la fin de cette période, permettant d'évaluer son rendement et d'établir les besoins du service pour la suite des choses.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1403-081

Monsieur Yannick St-Denis- employé municipal attitré au service des travaux publics- poste saisonnier- rappel

CONSIDÉRANT les besoins en effectifs pour le service des travaux publics pour la saison estivale 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'administration générale du 27 mars 2014 pour le rappel de l'embauche de M. Yannick St-Denis pour une troisième saison au service des travaux publics pour la prochaine saison estivale;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général de la municipalité de Messines à :

- Procéder à l'embauche de M. Yannick St-Denis auprès du service des travaux publics à titre d'opérateur et ce, à partir du 14 avril 2014 ou selon les besoins du service tel qu'établi par le directeur général et se terminant le *31 octobre 2014*;
- Que la rémunération et avantages sociaux applicables à M. St-Denis en contre partie pour services rendus seront établis selon les dispositions du contrat de travail 2013-2016 des employés municipaux présentement en vigueur.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1404-082

Nomination au poste de coordonnateur en prévention

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2014, un montant a été réservé au budget pour l'embauche d'un coordonnateur en prévention;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'administration générale, dans son rapport au conseil découlant de sa rencontre du 27 mars 2014, recommande la nomination de madame Cindy Céré au poste de coordonnatrice en prévention;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser les membres du comité d'administration : le maire, Ronald Cross, la conseillère Francine Jolivette, le conseiller Marcel St-Jacques, ainsi que le directeur général Jim Smith, de signer au nom de la municipalité de Messines la lettre d'entente numéro 1, décrivant les conditions d'emploi applicables au poste de coordonnatrice en prévention avec madame Cindy Céré.

ADOPTÉE

R1404-083

Dossier de non-conformité aux dispositions du règlement 2009-272

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption par le conseil et de sa mise en application du règlement n° 2009-272, règlement concernant le régime pour les carrières, sablières ou gravières – Impositions de droits et déclaration d'exploitation, permettant de constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, la municipalité ne parvient toujours pas à faire respecter les dispositions dudit règlement par tous les propriétaires de carrières et sablières sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite régulariser le ou les dossier (s) non-conforme(s);

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général, monsieur Jim Smith, de transférer à l'aviseur légal de la municipalité, Me Marc Tremblay de la firme d'avocat Deveau, Bourgeois, Gagné Hébert et associés, un mandat lui autorisant d'entreprendre les mesures nécessaires afin de faire respecter le ou les dossiers de non-conformité aux dispositions du règlement n° 2009-272.

ADOPTÉE

R1404-084

Dossiers d'infraction à certaines dispositions du règlement de zonage et d'un règlement municipal

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu au cours des dernières années de nombreuses plaintes à l'égard de l'immeuble du 5, chemin Lafontaine, plaintes relatives à des infractions aux dispositions des règlements municipaux ainsi qu'à diverses dispositions des règlements découlant du schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite régulariser certaines utilisations jugées non-conformes aux dispositions des règlements découlant du schéma d'aménagement, et ce relativement à l'immeuble du 9, chemin du Manoir;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général, monsieur Jim Smith, de transférer à l'aviseur légal de la municipalité, Me Marc Tremblay, de la firme d'avocat Deveau, Bourgeois, Gagné Hébert et associés, un mandat lui autorisant d'entreprendre les mesures nécessaires afin de faire respecter les dispositions des règlements applicables pour les deux immeubles mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉE

CONSEIL MUNICIPAL

R1404-085

Municipalité de Blue-Sea- Droits annuels des licences radio d'Industries Canada

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Blue-Sea et Messines sont copropriétaires d'un système de communication par radio pour les services d'urgence et le service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le système est enregistré au nom de la municipalité de Blue-Sea auprès d'industries Canada (IC), que IC a fait parvenir à la municipalité de Blue Sea la facture des droits de licences annuel au montant de 1,089.00\$, représentant le total des frais de licences pour les deux municipalités pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue-Sea, agissant à titre de répondant pour les deux municipalités, a fait parvenir une facture portant le numéro 322, représentant la quote-part de la municipalité pour l'année 2014, soit un montant de 544.50\$.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la facture numéro 322 à la municipalité de Blue-Sea, représentant notre quote-part pour l'année 2014 des droits annuels de licences tel que facturé par industries Canada pour la somme de 544.50\$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1404-086

RIAM- Quote part 2014- autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki (RIAM) a fait parvenir à la municipalité une facture représentant la quote-part de la municipalité pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE dans l'élaboration des prévisions budgétaires 2014, le conseil a prévu une somme de 21 229\$ pour le paiement de la quote-part annuelle 2014 de la RIAM;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la quote-part de la RIAM pour l'année 2014 au montant de 21 229\$ et par conséquent autorise le déboursé de 10 614.50\$ pour la première tranche qui est payable le 1^{er} mars 2014 et le déboursé de 10 614.50\$ pour la deuxième tranche qui est payable le 1^{er} juin 2014.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1404-087

Ville de Maniwaki- Entente intermunicipale sur les loisirs

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Messines, par sa résolution numéro R1309-253, a autorisé la signature d'une « entente concernant l'utilisation du Centre des loisirs de la Ville de Maniwaki », entente d'une durée de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la quote-part sur les loisirs avec la Ville de Maniwaki et par conséquent autorise le déboursé de la somme de 28 255.50\$ en plus des taxes applicables et ce payable en deux versements tel qui suit à savoir:

- Première tranche payable le 04-04-2014 : facture # 2014033 : 14 127.75\$ en plus des taxes applicables;
- Deuxième tranche payable le 1-06-2014 : 14 127.75\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1404-088

Premier Tech- Renouvellement de notre contrat d'entretien

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le renouvellement du contrat d'entretien et le paiement de la facture n° E444910 avec la compagnie Premier Tech pour l'entretien annuel du système septique Ecoflo du CMC, pour un montant de 177.76\$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1404-089

Annette Brisson- Offre de services pour le balayage et le fauchage des chemins

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un besoin en service de balayage de résidu de sable d'hiver qui se retrouve sur les chemins municipaux suite à la dernière période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un besoin en service de fauchage du foin situé sur les accotements des chemins municipaux au cours de l'été 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 3097-4547 Québec inc., située au 167, rue Laurier à Maniwaki Québec, offre les services de balayage et de fauchage et que la représentante madame Annette Brisson a fait parvenir à la municipalité en date du 18 mars 2014 une offre de services sous forme de contrat;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité retient les services de l'entreprise 3097-4547 Québec inc. depuis plus de dix ans et que les travaux réalisés annuellement sont effectués conformément aux besoins du service demandé, et ce à un prix compétitif sur le marché pour ce type de service;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général d'engager une dépense pour les services de balayage et de fauchage pour l'année 2014 à l'entreprise de madame Annette Brisson (3097-4547 Québec inc.) le tout au coût de 85.00\$ de l'heure en plus des frais de transport et des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1404-090

Régie des alcools- Demande relative à un permis pour le restaurant Mickaël-Ange (A/S Sylvie Beauregard et Jean Lafrance)

CONSIDÉRANT QUE le restaurant Mickaël-Ange (n° d'établissement 3775-806) appartenant à madame Sylvie Beauregard et monsieur Jean Lafrance a récemment déposé une demande de licence à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin de pouvoir servir des boissons alcoolisées dans leur restaurant qui est situé au 57, rue Principale à Messines Québec;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, la Régie doit aviser le secrétaire-trésorier de la municipalité du territoire où est situé l'établissement pour lequel une licence est demandée;

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité ou corps de police peut s'opposer à cette demande dans les 30 jours de sa publication dans un journal distribué sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est tout à fait en accord avec la demande du restaurant Mickaël-Ange et ne s'objecte pas à la délivrance d'un permis ou licence par la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la présente demande;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyé par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines ne s'oppose pas à la demande du restaurant Mickaël-Ange A/S Sylvie Beauregard et Jean Lafrance auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux afin de pouvoir servir des boissons alcoolisées au 57, rue Principale à Messines Québec.

ADOPTÉE

R1404-091

Camp de jour intermunicipal- participation 2014

CONSIDÉRANT QUE lors des prévisions budgétaires 2014 le conseil a pris connaissance d'une offre déposée par la maison de la famille Vallée-de-la-Gatineau (MFVG), soit pour la participation financière de la municipalité au camp de jour intermunicipal 2014-2015-2016 pour un montant total de 6848.00\$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil n'était pas favorable à cette offre et ce considérant la baisse de participation des enfants de Messines au camp de jour intermunicipal durant les dernière années;

CONSIDÉRANT QUE suite à la décision du conseil de ne pas participer financièrement au camp de jour, la directrice de la MFVG a sollicité une rencontre avec la municipalité, rencontre qui a eu lieu le 3 avril 2014 et durant laquelle trois options ont été présentées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge important le fait d'aider financièrement les parents qui envoient leurs enfants au camp de jour;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines accorde une contribution financière directement aux parents sur présentation des pièces justificatives, soit un montant de 12\$ par jour pour un premier enfant et 14\$ par jour pour un deuxième enfant et les enfants additionnels et ce pour l'année 2014.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1404-092

Confréries en fête- Demande d'appui

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur de « Confréries en fête » a présenté à la municipalité un projet d'événement qui se déroulera le samedi 27 septembre ou le 4 octobre 2014 à la salle Réjean-Lafrenière;

CONSIDÉRANT QUE « Confréries en fête » a pour objectif de faire la promotion des produits de terroir de l'Outaouais, valoriser la municipalité de Messines et ses professionnels et inviter le grand public à entrer dans l'univers convivial et joyeux des confréries avec ses Chevaliers et ses Hauts Dignitaires;

CONSIDÉRANT QUE « Confréries en fête » souhaite désigner Messines comme la plateforme représentative des actions promotionnelles des confréries de l'Outaouais pour un événement renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE cette fête sera créée et organisée par Outaouais Confréries dont un comité est constitué de plusieurs responsables de modules d'activités et que la collaboration avec la municipalité est demandée;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de cette première représentation est de mettre cette journée dans le programme de réjouissance de l'Outaouais lié aux produits du terroir et faire connaître la Municipalité de Messines comme une municipalité du « bien vivre et sportive »;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur demande à la municipalité d'utiliser la salle Réjean-Lafrenière gratuitement pour le jour de l'événement, de fournir le vin pour la cérémonie de bienvenue et la participation des élus;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est favorable à ce projet d'événement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le comité organisateur de « Confréries en fête » d'utiliser gratuitement la salle Réjean-Lafrenière pour leur événement qui se tiendra le samedi 27 septembre ou le 4 octobre 2014. De plus, la municipalité fournira le vin pour la cérémonie de bienvenue.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1404-093

Maison de la culture VG- AGA 2014 et renouvellement de carte de membre

CONSIDÉRANT QUE la maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau (MCVG) a fait parvenir à la municipalité une invitation à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le mercredi 16 avril à 19h00 à la salle des Trembles, à l'Auberge du Draveur;

CONSIDÉRANT QUE la MCVG a profité de l'occasion pour nous informer que la programmation 2013-2014 arrive à échéance et que notre carte de membre pour la nouvelle saison est maintenant disponible. De plus, nous pouvons également renouveler nos sièges pour l'année, au prix de 30\$ chacun (taxes incluses);

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser la réservation de deux sièges (B11 et B13) auprès de la maison de la culture de la vallée-de-la-gatineau pour la saison 2014-2015 au montant de 30.00\$ chacun.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1404-094

Modification de la résolution R1309-251- nomination d'une rue (Chemin Léonard)

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution n° R1309-251 le conseil a procédé à la nomination du chemin Léonard (chemin privé) et ce suite à la demande des propriétaires des immeubles identifiés comme étant le 49, 51, 52, 54 et 55 chemin des Pionniers;

CONSIDÉRANT QUE suite à une discussion avec la Commission de Toponymie du Québec, cette dernière nous a informé que lorsqu'on honore la mémoire d'une personne par l'attribution de son nom à un lieu, on devrait privilégier le nom sous lequel elle est la mieux connue, il peut donc s'agir d'un nom complet ou d'une forme usuelle;

CONSIDÉRANT QUE le choix de l'anthroponyme commémoratif doit permettre d'identifier correctement la personne honorée et que l'on doit généralement s'efforcer de retenir le nom complet de la personne (prénom et nom de famille);

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

De modifier la résolution n° R1309-251 et de nommer le chemin privé comme étant le chemin Léonard Lythall (chemin privé).

ADOPTÉE

R1404-095

Sécurité publique- Quote part

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la sécurité publique a fait parvenir à la municipalité une facture pour les services de la sûreté du Québec et ce pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE dans l'élaboration des prévisions budgétaires 2014, le conseil a prévu une somme de 173 987.00\$ pour le paiement de la quote-part annuelle 2014 pour les services de la sûreté du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement des frais pour les services de la sûreté du Québec (quote-part de la sécurité publique) pour l'année 2014 au montant de 173 987.00\$ et par conséquent autorise le déboursé de 86 994.00\$ pour la première tranche qui est payable le 30 juin 2014 et le déboursé de 86 993.00\$ pour la deuxième tranche qui est payable le 31 octobre 2014.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1404-096

Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2014

Considérant que la Semaine de la santé mentale se déroule du 5 au 11 mai et que le slogan « Prendre une pause, ç'a du bon! » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

Considérant que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

Considérant que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne, soit:

- **en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils** promotionnels de la campagne;
- **en invitant les acteurs du milieu à organiser une activité** en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

DE proclamer la semaine du 5 au 11 mai 2014 **Semaine de la santé mentale** dans la Municipalité de Messines et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

ADOPTÉE

R1404-097

Service de l'administration- Autorisation de dépenses- Destruction de documents confidentiels

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a une quantité importante de documents confidentiels à détruire et qu'elle n'est pas équipée pour effectuer la destruction de ces documents;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de services de destruction de documents de deux compagnies différentes, dont le Centre Jean Bosco de Maniwaki et Shred-it de Ottawa;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de la compagnie Centre Jean Bosco est plus avantageuse pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Jim Smith, de signer au nom de la municipalité, une entente avec le Centre Jean Bosco de Maniwaki pour la destruction des documents confidentiels.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1404-098

Festi-Neige Bilan 2014

CONSIDÉRANT QU'une copie du bilan final de l'activité Festi-Neige 2014 été remise à tous les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis que l'édition 2014 du Festi-Neige a été un franc succès vu le nombre élevé de participants à tous les blocs d'événements;

CONSIDÉRANT QUE le bilan du Festi-Neige 2014 inscrit un déficit d'opération de l'ordre de 989.23\$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le bilan du Festi-Neige 2014 tel que présenté et autorise une contribution monétaire de 989.23\$, permettant d'éponger le manque à gagner.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1404-099

Programme « Échec au crime »

CONSIDÉRANT QUE la MRCVG nous a acheminé leur extrait de procès-verbal concernant la création du Programme « Échec au crime » qui résulte aux efforts de prévention du crime par l'arrestation de criminels, en saisie de biens volés et de stupéfiants;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite introduire le programme sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons commander du matériel promotionnel relatif au programme « Échec au crime » dans le but de sensibiliser la population;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser la dépense pour la commande de matériel promotionnel relatif au Programme « Échec au crime », soit pour l'achat de 10 panneaux 3' x 5' en coroplaste et de poteaux de bois et de l'installation de celle-ci à de endroits stratégique pour promouvoir ce programme auprès de la population, et ce pour la somme de 800\$, en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

R1404-100

Normand Jolivette- demande d'autorisation de lotissement et d'utilisation à d'autres fins que l'agriculture

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que le fait d'autoriser le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture des 2 parcelles de lot tel que demandé par M. Jolivette, qu'une telle autorisation n'aurait aucun impact additionnel sur la zone agricole, compte tenu que les lots visés par la demande se retrouvent contiguës des deux cotés à des lots qui ont déjà reçu des autorisations similaires;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil appui la demande de Monsieur Normand Jolivette auprès de la CPTAQ tel que déposé.

ADOPTÉE

R1404-101

Clinique médicale Haute-Gatineau- Demande de participation financière

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

De participer financièrement à la Clinique médicale de la Haute-Gatineau pour la présente année et ce pour un montant de 1000.00\$ et par conséquent, autorise le déboursé de la contribution.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1404-102

Adoption de la liste des comptes dus au 31 mars 2014

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des comptes dus pour la période du 1^{er} au 31 mars 2014, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 19 493.33\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1404-103

Pour accepter la liste des comptes payés au 31 mars 2014

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électronique a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 1^{er} au 31 mars 2014, pour la somme de 57 959.32\$,

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
14	Chèques fournisseurs émis	14 427.19\$
53	Prélèvements électroniques	43 532.13\$
	TOTAL :	57 959.32\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1404-104

Pour accepter la liste des salaires payés par dépôt direct

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 26 février au 28 mars 2014, dont celle-ci représente la somme de 36 473.33\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1404-105

Rapport du DG des dépenses engagées au 31 mars 2014

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 256-2006, le directeur général/ secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 27 février 2014 au 31 mars 2014, dont celui-ci représente une somme de 6 304.97\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

R1404-106

Autorisation d'achat d'un appareil défibrillateur pour le service incendie

CONSIDÉRANT QU'IL est d'une très grande importance d'avoir pour notre service incendie un défibrillateur;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

De procéder à l'achat d'un appareil défibrillateur pour le service incendie auprès de la compagnie Dallaire Médical inc. de Laval (Québec) au montant de 1800.00\$ en plus des taxes applicables tel que décrit dans leur soumission n° 906517 en date du 20 mars dernier.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1404-107

Service incendie- Autorisation de dépenses

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

DE PROCÉDER à l'achat de pantalon de bunker suit pour le pompier Maxime Galipeau chez Boivin et Gauvin pour un montant de 684.00\$ en plus des taxes applicables.

Il est de plus résolu d'autoriser la compagnie Rembourrage Flansberry inc. de Maniwaki de procéder à la confection et l'installation d'une toile de protection pour un montant de 304.50\$ en plus des taxes applicables et ce pour le service incendie.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1404-108

Autorisation de paiement- Entraide service incendie Blue Sea

CONSIDÉRANT QUE lors de l'incendie du 74, chemin de la Ferme, le chef pompier, M. André Galipeau a dû faire appel au service d'entraide de la municipalité de Blue Sea;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la facture n° 330 de la municipalité de Blue Sea pour le service d'entraide offert lors de l'incendie du 74, chemin de la Ferme à Messines le 5 mars dernier, pour la somme de 1654.61\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1404-109

Projet de construction d'une nouvelle caserne incendie

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait formé un comité adhoc afin de faire l'évaluation des besoins d'une nouvelle caserne incendie, dont en faisait partie le maire, Ronald Cross, le chef pompier, André Galipeau, le pompier, Charles Pétrin et le directeur général, Jim Smith;

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait mandaté par résolution l'architecte Robert Ledoux de Maniwaki afin de préparer une esquisse d'une nouvelle caserne incendie et de fournir une estimation préliminaire du coût de construction;

CONSIDÉRANT QUE suite à de nombreuses rencontres, le conseil a pris connaissance du projet de nouvelle caserne tel que recommandé par le comité adhoc.;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil mandate le directeur général afin de procéder à la recherche de subvention pour la construction d'une nouvelle caserne incendie et l'autorise de déposer une demande de subvention au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

TRANSPORT

R1404-110

François et Jean-Guy Lafontaine- Autorisation de paiement

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement des factures n° 2013-18 et 2013-19 ainsi que les droits de carrières à François et Jean-Guy Lafontaine pour l'achat de sable d'hiver et de gravier pour le dépôt du Petit Lac des Cèdres et ce pour un montant de :

Montant total payable aux frères Lafontaine :	5 340.00\$
Frais de carrières et sablières (règl 2009-272) :	2 932.20\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

VARIA

R1404-111

Formation de Pompier 1 – autorisation de paiement

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la facture 2014-000143, provenant de la MRCVG pour le service de formation pompier, pour la somme de 1 282.15\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1404-112

Levée de l'assemblée

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 20h20.

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/ secrétaire-trésorier